

FICHE PROGRAMME

Formation professionnelle continue

TITRE DE MAÎTRE.SSE DE MAISON

| | |
|--|---|
| <p>Contexte L'avenant 285 du 8 juillet 2003 à la Convention collective nationale du travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966, formalisent la fonction de maître.sse de maison qualifiée. Il établit en outre l'obligation de suivre une formation reconnue par la CPNE-FP pour valider cette qualification. Dans le contexte induit par la Loi 2002-2 du 2 janvier 2002, renforçant le droit des usagers et la place du projet individuel, le rôle indispensable des maître.sse.s de maison aux cotés de l'équipe éducative dans la vie quotidienne des résidents exige l'acquisition de compétences multiples et diversifiées. La formation de ces personnels vise leur certification afin de garantir la qualité de l'intervention ainsi que la continuité de la prise en charge du public de personnes fragilisées.</p> | |
| <p>Objectifs La formation a pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De professionnaliser le personnel maître.sse de maison - De valoriser leur rôle peu connu auprès des usagers et au sein des établissements - D'identifier les spécificités et les limites de son intervention - De respecter la réglementation et les protocoles en vigueur dans l'établissement - De travailler en équipe pluridisciplinaire, dans une dynamique de projet | |
| <p>Public visé Salarié.e.s exerçant ou appelé.e.s à exercer tout ou partie des activités de maître.sse de maison Demandeurs.ses d'emploi</p> | <p>Contenu et déroulement de la formation Accueil Réunion d'informations des Référents professionnels. Présentation des intervenants, des stagiaires, des attentes et du programme de formation Tour de table</p> |
| <p>Prérequis Salarié.e.s du secteur : aucun prérequis Demandeurs d'emploi et personnes en reconversion professionnelle : Immersion professionnelle ou expérience de 2 semaines minimales, Entretien de positionnement</p> | <p>Contenu BLOC 1 : Adaptation, qualité, sécurité du cadre de vie – 77h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôle et fonction du/de la maître.sse de maison en matière de sécurité des personnes et des biens, Limites de l'intervention dans son organisation, Responsabilités civiles, pénales et administratives, Ressources mobilisables – 21h - Sécurité et prévention du cadre de vie dont formations SST (14h) et EPI (7h) – 21h - Organisation, adaptation des interventions, Typologie des lieux de vie, Conditions d'accueil, Gestion de stocks et achats, Relation à la sous-traitance, Contrôle et alerte, Démarche éco-responsable – 10h - Qualité et entretien du cadre de vie, concepts de propreté et d'hygiène, Réglementation en matière d'hygiène des locaux collectifs, Utilisation des produits, matériels et équipements – 5h - Entretien du linge, propriété des différents textiles, lecture des codes – 3h - Préparation des repas, achats alimentaires, produits d'hygiène alimentaire, conditions d'hygiène et de sécurité alimentaires dont la formation HACCP (14h) – 17h <p>BLOC 2 : Accompagnement des personnes dans les actes de la vie quotidienne – 84h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rôle et fonction du/de la maître.sse de maison quant à l'accompagnement des personnes. Limites de l'intervention. Règlement intérieur – 12h - Les problématiques des publics, développement, conduites à risque, personne âgée, personne en situation d'exclusion, enfant séparé, problématiques interculturelles, Eléments juridiques, rythmes biologiques et sociaux – 33h - Les fondements et méthodes de l'accompagnement, Dépendance/Indépendance, Autonomie, Communication, Intervention selon les espaces et enjeux, Gestion des situations difficiles, Autorité, Ethique, Prévention de la maltraitance – 27h - Techniques répondant aux besoins d'hygiène et de confort, Contexte réglementaire, Manutention des personnes à mobilité réduite, Cadre juridique lié à la prise de médicaments préparés (Article L313.26 du CASF) – 12h |
| <p>Durée Formation théorique : En alternance De 231 à 245 heures Soit 32 à 34 jours</p> <p>Formation pratique : Personnel exerçant déjà comme maître.sse de maison : leur lieu de travail Demandeurs d'emploi et personnes en reconversion professionnelle : stage obligatoire de 210 heures</p> | <p>BLOC 3 : Participer à l'équipe pluriprofessionnelle – 49h</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le cadre institutionnel de la fonction, organisation des institutions, enjeu – 21h - Le travail en équipe pluriprofessionnelle – 28h |
| <p>Lieu Cayenne</p> | |
| <p>Voies d'accès</p> | |

FICHE PROGRAMME

Formation professionnelle continue

| | |
|---|---|
| Par la formation continue Par la VAE | |
| Dates Du 30 septembre 2024 au 30 juin 2025 | Accompagnement Accompagnement méthodologique (Préparation des épreuves et soutenance) – 21h Parcours renforcé optionnel (Ecrits professionnels et usage de l'outil informatique) – 14h maximum |
| Formateur référent Stephen HO-A-FOUK, DE Educateur Spécialisé, 12 ans d'expérience dans le travail social, Formateur pour adultes, Formateur Maître d'apprentissage et tuteur référent | Bilan et évaluation Bilan et évaluation des acquis et de la satisfaction Questionnaire à chaud à l'issue de la formation |
| Tarifs Coûts pédagogiques variables selon la durée et la voie d'accès Pour le financement, Salariés du secteur : se rapprocher de votre OPCO via le plan de développement de compétences Demandeurs d'emploi et personnes en reconversion : CPF ou autofinancement Nous consulter | Modalités pédagogiques Apports théoriques, séances collectives, échanges autour des pratiques professionnelles, études de cas, mises en situation, analyse de situations En présentiel ou hybride Parcours complet Parcours partiel par bloc(s), pour les personnes titulaires de diplômes ou ayant de l'expérience* (Accompagnement individualisé – évaluation de 7h) *Pour plus d'informations, nous consulter |



Les places sont limitées

*Personne en situation de handicap, nous contacter pour tout besoin éventuel d'adaptation

Pour nous contacter :

IRDTS - 6 rue Ernest CAVELAND - TROUBIRAN - 97300 CAYENNE

Site internet : www.irdts.org

Pré-inscriptions sur le lien : <https://www.irdts.org/bulletin-dinscription-fpc/>

Informations : Tel. 05 94 01 00 96 – Email : stephen.ho-a-fouk@irdts.org